Le défi du vieillissement

05/12/2019

Le vieillissement de la population, qui concerne d'abord les pays développés mais aussi ceux en voie de développement, est d'abord une chance. Il signifie pour les populations concernées que l'on y vit plus longtemps. Mais ce vieillissement, avec les besoins en matière de retraite et de dépendance qu'il entraîne, constitue également un défi pour les systèmes de protection sociale.

Vieillissement de la population : un défi du XXIe siècle

Si le phénomène du vieillissement a d'abord concerné les pays développés, il s'est rapidement étendu à l'ensemble de la planète. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la part des plus de 60 ans dans la population mondiale devrait passer de 12 % en 2015 à 22 % en 2050. Les principales causes sont connues : baisse de la fécondité d'une part, et hausse de l'espérance de vie d'autre part. Selon l'ONU, l'espérance de vie moyenne de l'humanité pourrait passer de 70 ans en 2010-2015 à 77 ans en 2045-2050. L'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et le Japon ont été les premiers à connaître ce phénomène, rejoints rapidement par les pays en voie de développement (Chine, Inde, etc.).

Une évolution durable et planétaire

Tout pousse à croire que ce phénomène est durable. Il remet en question l'équilibre des relations économiques et sociales entre générations, et pose le problème des retraites d'une façon de plus en plus aigüe. Dans les pays émergents, la question économique est particulièrement brûlante. Comme le soulignait la directrice de l'OMS en 2002, « alors que les pays développés sont devenus riches avant de vieillir, les pays en développement vont vieillir avant de devenir riches ». La préservation et l'approfondissement des systèmes de retraite dans ces pays posent des difficultés considérables.

La situation des pays développés est meilleure, mais ceux-ci n'en sont pas moins confrontés à des tensions importantes dans leurs systèmes de retraite. De moins en moins d'actifs cotisent pour un nombre croissant de retraités. Sans réformes d'envergure, les régimes ne pourront à terme plus être financés. Dans le même temps, l'époque de la croissance

exceptionnelle de la période des Trente Glorieuses est révolue, pour faire place à des taux de croissance plus modérés. Face à ces évolutions, les pays riches ont entamé dès les années 1990 des réformes de leurs systèmes de retraite, visant à en rééquilibrer les comptes dans un avenir prévisible, en fonction des scénarii démographiques et économiques possibles.

Un débat international

Un débat qui remonte aux années 1990

Au cours des années 1990, les institutions internationales ont recommandé des réformes visant à reculerl'âge de départ à la retraite, à réduire les prestations et à diversifier les sources de revenu des retraités, notamment par la création de systèmes par capitalisation. Au fil de cette décennie, les points de vue des institutions considérées plus libérales (Banque Mondiale, Fonds monétaire international) et des organisations à la philosophie plus sociale (Bureau international du travail, Association internationale de la Sécurité sociale) se sont rapprochés.

Répartition ou capitalisation ?

Le débat « répartition » contre « capitalisation » s'est petit à petit apaisé pour faire place à des approches pragmatiques par pays.

Vus de loin, ces 2 types de système sont très différents :

- dans le cas d'un régime par capitalisation, la pension est garantie et versée par un fonds de pension privé et la rentabilité des sommes versées dépend des taux d'intérêt ;
- dans le cas d'un régime par répartition, c'est l'État qui est le garant et la rentabilité dépend du taux de croissance de l'économie.

Mais dans les 2 cas, il s'agit, pour les cotisants, de façon volontaire ou contrainte, de mettre de l'argent de côté tout au long de leur vie active, avec la promesse de percevoir une rente viagère à l'âge de la retraite. Au cours des dernières décennies, les taux d'intérêt ont été globalement supérieurs aux taux de croissance, conduisant à une meilleure rentabilité des systèmes par capitalisation. En revanche, ceux-ci s'avèrent plus imprévisibles dans le court terme, comme l'a montré la crise financière de 2008.

Des solutions diversifiées

Une idée souvent défendue consisterait à diversifier les systèmes de retraite en alliant, par exemple, capitalisation et répartition, systèmes obligatoires et épargne facultative. Il s'agirait également de créer des systèmes de répartition qui fonctionnent, du point de vue des assurés, comme des systèmes par capitalisation : on parle de systèmes en comptes notionnels qui inspirent notamment la future réforme des retraites en France.

Ces différentes solutions ont inspiré nombre de réformes dans le monde au cours des 15 dernières années. Dans la plupart des cas, de nouvelles mesures devront cependant être envisagées, dans un sens ou dans un autre.

En savoir plus sur les réformes du système de retraites.

© Copyright La retraite en clair 2019 Accessibilité partiellement conforme